

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération N°2023-08**

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 10 Présent(s) : 7 Absent(s) : 3 Pouvoir(s) : 0</p>	<p><b>Le vingt-quatre mars deux-mil vingt-trois à dix-neuf heures,</b> Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 16 mars 2023 <u>Date d'affichage</u> : 16 mars 2023</p>
<p><b>Vote</b></p> <p>Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Loïc TARDY. <u>Procurat</u>ion(s) : 0 Secrétaire de séance : Laury CICLET</p>

**Budget Principal  
Budget primitif 2023**

Le budget est l'acte qui prévoit les opérations de recettes et de dépenses pour une année donnée et qui autorise l'ordonnateur (le maire) à effectuer ces opérations, C'est un acte prévisionnel qui peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal.

L'article L 2312-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi par article.

Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2023 comme suit, puis par chapitres et par articles.

	Dépenses	Recettes	Excédent
<b>Fonctionnement</b>			
Prévues en 2023	571 319.00	575 841.00	
Virement à la section d'investissement	140 868.75		
Résultat 2022		136 346.75	
<b>Total</b>	<b>712 187.75</b>	<b>712 187.75</b>	<b>0</b>
<b>Investissement</b>			
Prévues en 2023	907 746.24	766 877.49	
RAR 2022	419 846.37		
Solde d'exécution négatif 2022	9 179.38		
Affectation au 1068		429 025.75	
Virement de la section de fonctionnement		140 868.75	
<b>Total</b>	<b>1 336 771.99</b>	<b>1 336 771.99</b>	<b>0</b>
	<b>2 048 959.74</b>	<b>2 048 959.74</b>	<b>0</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2023.

Le secrétaire de séance,  
Laury CICLET



Le Maire,  
Christian VERMELLE

